

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/60**
Aide exceptionnelle versée à la Croix Rouge en soutien au peuple marocain victime du séisme

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)



M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance

OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE VERSEE A LA CROIX ROUGE EN SOUTIEN AU PEUPLE MAROCAIN VICTIME DU SEISME

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le vendredi 8 septembre dernier à 23h11, un puissant séisme d'une magnitude supérieure à 7 frappait violemment les provinces et les villes marocaines d'Al Haouz, Marrakech, Ouarzazate, Azilal, Chichaoua et Taroudant.

Considérant que cette catastrophe naturelle est aussitôt devenue un drame humain,

Considérant tous les dégâts matériels considérables que le tremblement de terre a engendrés,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de contribuer à aider le peuple marocain dans cette épreuve en versant une aide financière exceptionnelle à la Croix Rouge,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Ne participe pas au vote : M. MILOSEVIC**

DECIDE De verser une subvention exceptionnelle de 5 000€ à la Croix Rouge afin d'aider le peuple marocain victime du séisme.

PRECISE Que les crédits sont inscrits au budget 2023 au compte 65748.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

